

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le code de l'éducation notamment les articles L711-3, D651-1, R715-9 à R715-9-5,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement en vigueur,

ARRÊTE

Article 1er :

Comme suite à la réunion du comité technique en date du 11 juin 2019, sont désignées membres de la commission action sociale :

- Mélanie HENRY
- Valérie THEVENIN

Article 2 :

Les personnels ci-dessus mentionnés sont désignés pour la période du 11 juin 2019 au 6 décembre 2022.

Fait à Troyes, le 19 mai 2020



Pierre KOCH
Directeur

Original Service des affaires juridiques
Copies Intéressé(s)
 Direction des ressources humaines
 Diffusion générale : ENT